

Pour validation
par la CR du 25 /05/2023

Commission de la Recherche

Jeudi 13 avril 2023 à 9h30 – visioconférence
 (Établi par C.Varlet)

Relevé de décisions /Compte-rendu

La Commission de la recherche dans sa formation complète est constituée de 20 membres. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 10 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
Collège des Professeurs et autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche			
Mme Catherine MAUMI (AHTTEP/AUSser)	x		
Antonio BRUCCULERI (AHTTEP/AUSser)	x		
Mme Alessia de BIASE (LAA/Lavue)	x		
Mme Manola ANTONIOLI (LAA/Lavue)	x		
M. Xavier BONNAUD (GERPHAU)	x		
M. Xavier LAGURGUE (GERPHAU)		x	
Mme Rosa DE MARCO (AMP)		x	Pouvoir à Christian Pédelahore
M. Christian PÉDELAHORE (AMP)	x		Pouvoir de Rosa De Marco
Mme Anne D’ORAZIO (LET/Lavue)	x		Pouvoir d’Isabelle Grudet
Mme Isabelle GRUDET (LET/Lavue)		x	Pouvoir à Anne d’Orazio
M. François GUENA (MAACC/MAP)	x		
Mme Anne TUSCHER (MAACC/MAP)	x		
Représentants du Collège des doctorants inscrits en formation initiale ou continue			
Mme Fleur RICHARD (AHTTEP)	x		
M. Benjamin LOISEAU (MAACC/MAP)		x	
Personnalités extérieures			
Mme Sonia KERAVEL (MCF enseignante-chercheuse à l’Ecole Nationale Supérieure de Paysage, Versailles – Marseille.		x	Pouvoir à Angelo Bertoni
M. Philippe DURANCE (Professeur au CNAM, titulaire de la chaire Prospective et Développement durable, directeur du département Innovation, membre du conseil pédagogique de l’Ecole doctorale (ED) Abbé Grégoire et responsable national du doctorat en sciences de gestion.		x	Pouvoir à Nasih Mechbal
M. Nazih MECHBAL (Professeur des Universités Arts et Métiers ParisTech –ENSAM, Vice-président « formation » à HESAM Université)	x		Pouvoir de Philippe Durance
M. Guillaume MEIGNEUX (MCF en ATR à l’ENSA_		x	

Clermont-Ferrand (membre de l'UMR Ressources)			
M. J. Kent FITZSIMONS (MCF en TPCAU à l'ENSAP Bordeaux, docteur de Rice University (Houston, Texas), membre du laboratoire PAVE (Profession, Architecture, Ville, Environnement) de l'ENSAP Bordeaux, Architecte diplômé de Mc Gill University,	x		
M. Angelo BERTONI (Professeur HDR en Ville et territoires à l'ENSA Strasbourg, architecte –urbaniste - Université de Florence)	x		Pouvoir de Sonia Keravel <i>Quitte la CR à 11H00</i>
Nombre de voix	13	7	4
Invité(e) s permanent (e)s			
Mme Caroline LECOURTOIS (Directrice)	x		
Mme Vincentella DE COMARMOND (Directrice adjointe)	x		
Mme Caroline VARLET (Responsable du service de la recherche)	x		
Mme Sophie VERRIER (Responsable de la coordination des instances et du pôle juridique)	x		

À l'ouverture de la séance, le Président constate que **le quorum est atteint** (13 membres présents en début de la réunion et 4 pouvoirs = 17 membres). La Commission de la Recherche peut dûment délibérer.

9h30 ouverture de la séance de la Commission de la Recherche.

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
	1	1. Validation du compte-rendu de la Commission de la Recherche du jeudi 2 mars 2023 (vote)		Documents joints dans le dossier commun
	2	2. Eméritat Emmanuel AMOUGOU		
	3	(vote)		
		3. Utilisation des préciputs (vote)		
	4	4. Bases organisationnelles et financières pour la pérennisation du séminaire doctoral (vote)		
	5	5. Programme Aide Mobilité demande de Hee-Won JUNG doctorante du LET (vote)		
	6	6. Point d'information HCERES		
	7	7. Optionnel Parcours Recherche		
	8	8. Présentation du nouveau membre extérieur de la Commission de la Recherche : Guillaume Meigneux (ENSA Clermont Ferrand)		
	9	9. Modalités de remplacement des suppléants des membres de la CR		
	10	10. Publication en ligne sur le site de l'ENSAPLV des comptes rendus de la CR.		

1. Validation du relevé de décisions de la CR du 2 mars 2023 (vote)

Le relevé de décisions de la CR du 2 mars 2023 a été soumis aux membres de la CR.
Pas de remarques sur le CR qui est approuvé.

DECISION :

Le compte-rendu/relevé de décisions de la séance du 2 mars 2023 est validé à l'unanimité par les membres de la commission de la recherche.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 17 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Nbre de votants : 17 votants

Ce document peut être diffusé.

2. Eméritat Emmanuel AMOUGOU (vote)

François Guéna présente le dossier d'Emmanuel AMOUGOU dont la demande d'éméritat porte notamment sur la poursuite du suivi de deux doctorants (non financés) ainsi que sur la poursuite de l'élaboration d'un ouvrage. La direction du LET a donné un avis favorable, il faut à présent se prononcer sur un nombre d'années pour cet éméritat.

Alessia de Biase précise que la durée maximum possible est de 5 ans, cette durée ne s'applique pas de droit et est renouvelable dans le (décret 2018 définition de l'enseignant chercheur). Rien prévu pour les MCF mais il existe des précédents en interne en interne à l'école par des votes positifs pour leur éméritat. L'éméritat donne le droit à avoir un ordre de mission sans frais, et un accès aux fonds du laboratoire.

Manola Antonioli et **Xavier Bonnaud** soulignent l'existence d'une importante dynamique de sortie de carrière, qui pourra engager un renouvellement, le cas échéant, à l'issue de la première période attribuée.

Anne d'Orazio exprime une position positive notamment en raison de la forte demande d'encadrement (**Emmanuel AMOUGOU** est titulaire d'une HDR).

Catherine Maumi et **Anne d'Orazio** proposent de s'aligner sur les usages des universités (c'est-à-dire 3 ans en général).

DECISION :

La demande d'éméritat de Monsieur Emmanuel AMOUGOU est validée pour 3 ans renouvelable, à l'unanimité par les membres de la commission de la recherche.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 17 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Nbre de votants : 17 votants

3. Utilisation des préciputs (vote)

François Guéna et **Alessia de Biase** introduisent le sujet : Utilisation de ces préciput pour les activités des doctorants

Xavier Bonnaud et **Catherine Maumi** soulignent que les doctorants constituent l'essence du lien entre les laboratoires : or le séminaire qui monte en puissance et ils ont besoin de se déplacer aussi l'apport de petites bourses est très important.

Alessia de Biase et **Catherine Maumi** interrogent sur le montant disponible (5000 + 8895 ?) et sur les possibilités de report de ces montants.

Caroline Lecourtois et **Vincentella de Comarmond** précisent que rien ne peut être inscrit avant le Débat d'Orientation Budgétaire du 19 et avant le CA du 30 mai (BR) : ces fonds ne constituent pas une ligne, ils sont bien inscrits en recette mais pas en dépense et donc il faut un BR pour les inscrire en dépense.

Alessia de Biase propose aussi que ces fonds soient destinés à soutenir des étudiants en post-master.

Caroline Lecourtois et **Vincentella de Comarmond** indiquent que le fond d'aide de l'école ne s'adresse pour le moment qu'à la formation initiale, il faudrait monter un fond d'urgence sur le modèle Formation initiale qui instruirait au fil de l'eau.

Alessia de Biase rappelle que dans les 1eres années HESAM il existait une bourse (4° année de thèse) cela n'existe plus. **Nasih Mechbal** indique que le sujet n'est plus abordé mais que l'on pourrait y revenir car ce sont parfois des aides de quelques mois très utiles (ce sont des aides et non pas des bourses).

Angelo Bertoni s'interroge sur l'équité de l'accès à ce dispositif entre des doctorants ayant déjà eu 3 ans de financement alors que d'autres sont sans financement du tout, et propose d'envisager des aides sans lien avec le statut du doctorant, par exemple des aides au terrain.

Anne d'Orazio propose de réunir un petit groupe de travail pour faire des propositions avec les doctorants et veut bien travailler à préparer ce fond (relai avec Hesam).

Catherine Maumi propose de voter sur la création d'un fonds d'aide pour les doctorants définissant ce qui peut être aidé alimenté par les préciputs (voire avec d'autres fonds).

Fleur Richard approuve et souligne que les doctorants ne sont pas toujours au courant des aides disponibles.

DECISION :

Le projet de créer un fonds d'aide pour les doctorants définissant ce qui peut être aidé alimenté par les préciputs (voire avec d'autres fonds) est validé à l'unanimité par les membres de la commission de la recherche.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 17 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Nbre de votants : 17 votants

4. Bases organisationnelles et financières pour la pérennisation du séminaire doctoral (vote)

François Guéna donne la parole à **Fleur Richard**

Fleur Richard expose le positionnement des doctorants au sujet du renouvellement des organisateurs pour le séminaire de l'an prochain : tous les profils de doctorants sont différents et la prise en charge du séminaire doit prendre cela en compte. Les difficultés de la charge pour le moment non rémunérée amènent certains aujourd'hui à renoncer (notamment les non-financés). Concernant les bases de calcul des heures : 11 séances, soit 7 séminaires et 4 ateliers, chacun remplit ses heures effectives (actuellement 67 heures par personne 270 en tout : on fera en bilan en juin).

Anne d'Orazio demande si le séminaire est crédité dans le parcours des doctorants ? Ces heures demandées peuvent elles être insérées dans les heures d'enseignement ?

Manola Antonioli indique que ces heures sont créditées en ECTS, et fait remarquer la difficulté des doctorants non financés de voir la préséance potentiellement donnée à ceux qui ont un Contrat Doctoral.

Xavier Bonnaud précise que ce séminaire est auto-construit, auto-géré, ce qui est très bien : la CR doit soutenir le séminaire et insister pour une reconnaissance par l'institution (conserver la diversité et l'horizontalité), et rappelle que le GERPHAU a parfois pris en charge des billets de train pour des intervenants quand il le fallait. Si la mise à disposition des préciputs à cet effet le permet, c'est satisfaisant car cela identifie les activités du séminaire.

Anne d'Orazio entend deux demandes : une enveloppe de fonctionnement (déplacement des invités) et une rémunération pour les heures passées les organisateurs en préparation.

Catherine Maumi propose que chaque laboratoire puisse s'engager à prendre en charge le transport d'un invité par an dans une envelopure financière prévue (train en France?).

Caroline Lecourtois indique que les conférences du mardi du soir il y a longtemps fonctionnaient sans aide (pour les enseignants extérieurs les interventions sont rémunérées mais pas les déplacements).

Alessia de Biase propose de réaliser une évaluation du coût pour 100 heures de vacances + un billet par laboratoire à prendre dans le fond d'aide en prenant garde, comme le précise **Xavier Bonnaud**, à ne pas oublier le PAM.

Anne d'Orazio s'interroge sur les modalités d'abondement du fond d'aide si les préciputs et/ou les aides viennent à manquer : il est important de voter sur un principe.

Caroline Lecourtois rappelle qu'il est possible de payer des missions aux doctorants mais l'école ne peut pas les rémunérer simultanément.

DECISION :

Le soutien du fond d'aide et la prise en charge d'une mission (150 euros maximum) par laboratoire et par an sont validés à l'unanimité par les membres de la commission de la recherche.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 17 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Nbre de votants : 17 votants

5. Demandes de financement de mobilités pour des doctorants (vote)

François Guéna présente le dossier de Hee Won JUNG, pour un montant de 320 euros (colloque dans le cadre du projet « Architecture School of Commons » 15 - 16 mai 2023 à l'ENSAG sur le thème des évolutions des métiers et des pratiques professionnelles de la fabrique des territoires habités).

DECISION :

Les membres de la commission de la recherche votent favorablement à l'unanimité la demande de financement de mobilités, sous la condition de 50 % fonds PAM et 50 % LET.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 17 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Nbre de votants : 17 votants

6. Point d'information HCERES

François Guéna décrit la teneur du dossier HCERES et partage l'avancement : rencontre avec Caroline Lecourtois et Alessia de Biase pour commencer à remplir les thèmes abordés, avec plusieurs niveaux de références : organisation, ressources, inscription dans les sciences de la société. Difficulté parfois car ces critères ont été mis en place pour les structures universitaires mais on aura besoin des informations de la part des laboratoires et on sollicitera les équipes.

Caroline Lecourtois informe de l'avancement sur la partie du domaine 2 du dossier Etablissement (tableau et annexes) : une réunion est prévue le 19 avril 2023 pour faire un point sur le sujet et remercie par avance les enseignants chercheurs pour leur réactivité.

7. Optionnel Parcours Recherche

François Guéna accueille Laurence Bassières pour la question de l'optionnel parcours recherche.

Laurence Bassières présente cet enseignement optionnel (21H en S10) qui se propose de permettre de réaliser un mémoire de recherche (coordination Laurence Bassières, Iona Iosa puis Elise Macaire). Il s'agit d'un mémoire approfondi dans la dimension recherche.

L'évolution de cet optionnel pose question en termes d'organisation et de valorisation en S10 : pas d'ECTS attribués, jurys spéciaux « mention recherche » (3 docteurs + 2HDR), rémunération des intervenants. Un groupe de travail avait proposé de déplacer cet enseignement CTID (cours transversal inter domaine) dans l'intersemestre S9/S10 pour libérer le temps étudiants en S10. Enfin, la question de ces soutenances qui doivent être conjointes au PFE rend les organisations complexes.

Catherine Maumi témoigne de la très grande disparité qui existe entre les groupes de PFE : au cours de certaines de ces soutenances, il n'a même pas été possible de discuter du mémoire alors que c'est sur lui que porte la mention. Il est indispensable que dans cette école le mémoire cesse d'être escamoté. Ce sont les équipes enseignantes qui organisent les soutenances de PFE : la CR doit envoyer un message à la CFVE en rappelant que les mentions sont pour le mémoire et pas pour le projet et les temps des soutenances doivent prendre en compte le temps du mémoire.

Manola Antonioli renchérit sur le problème de validation de cet optionnel, qui va de pair avec un problème de stimulation dynamique : il faut réfléchir à un autre format car le taux d'abandon est élevé et les moyens alloués trop contraints (difficultés pour obtenir des invités extérieurs).

Xavier Bonnaud évoque un problème de positionnement : effectivement il existe une difficulté pour relier recherche et projet, soutenance et encadrement. Il faut mettre des « s » à recherche car en fait tout cela fabrique de la connaissance en architecture, or, ce qui est évalué c'est une nouvelle soutenance avec des enseignants HDR. Il conviendrait peut-être de mobiliser les collègues qui coordonnent les PFE par quelques heures dans TAIGA afin d'effectuer un accueil pour les étudiants « mention recherche ». Les compétences d'enquête et la diversité d'approches

de recherche expriment les scissions entre recherche et projet.

Manola Antonioli souligne que, en général, les enseignants de projet tolèrent à peine le parcours recherche. Mais l'intégration dans le projet peut se faire, certains d'entre eux y parviennent. Il est difficile à la Villette de faire remonter l'OPR une année en amont. Nous avons 8H pour l'articulation, pour encadrer le mémoire. La mention recherche sert aux étudiants à s'inscrire dans les cursus universitaire (master ou thèse).

Fleur Richard souligne l'intérêt potentiel d'associer l'OPR au séminaire.

Kent Fitzsimons témoigne du travail réalisé à Bordeaux pour remettre cela à plat et identifier les étudiants (3 ou 4 par sessions). La réforme du master en S7 S8, prévoit 20Heures et 4ECTS, en parallèle du séminaire sur la méthode et l'épistémologie notamment : les étudiants commencent plus tôt à construire leur mémoire en suivant ce séminaire. A Rennes, ils ne respectent pas le texte (arrêté 2005 fournit très peu d'indications notamment sur l'articulation avec le PFE), car ils dissocient la soutenance du mémoire et du projet.

Laurence Bassières remercie pour ces échanges et confirme que certains enseignants de projet ne jouent pas le jeu, mais il y a aussi des problèmes d'organisation dans les soutenances (place dans les plannings). Peut-être conviendrait-il de séparer les soutenances mention recherche des soutenances PFE pour éviter l'escamotage.

Caroline Lecourtois souligne que l'administration ne sait pas toujours qui soutient en mention recherche, aussi l'organisation est rendu difficile pour les groupes de PFE. Il faut envoyer les infos très en amont (expérience de soutenance disjointe à Lyon) : il n'y a pas de modèle satisfaisant.

Catherine Maumi note qu'il y a 30 étudiants qui présentent la mention recherche. Or ils n'ont pas le niveau ce qui souligne que la définition de la mention recherche est absente (certains PFE portent à tort la mention recherche). Certains étudiants découvrent la recherche en S10 : il est primordial de remonter le CTID en S8 car en S10 c'est trop tard, en effet le mémoire est terminé fin S9. Il faut envoyer un message clair sur ce qu'est la mention recherche (les séminaires ne proposent pas toujours les HDR).

Xavier Bonnaud exprime une vision différente car pour lui le niveau de référence n'est pas celui de l'université, dans la mesure où on a d'autres outils et d'autres compétences dans les écoles d'architecture. Faire de la recherche permet aux architectes d'être plus réflexifs. Il existe aussi des recherches par et avec le projet qui engagent d'autres méthodes, même si les deux communautés se retrouvent et partagent les approches sur la construction de la question (production de la recherche).

Caroline Lecourtois rappelle que la mention recherche a pour objectif de préparer les étudiants à l'inscription en doctorat et le mémoire doit le démontrer. La complexité est augmentée car nous avons 18 groupes de PFE et les étudiants de la mention recherche sont dispersés dans ces groupes. L'idée de transformer l'OPR en CTID (cours transversal inter domaine) est très positive. L'administration doit vous rencontrer pour rendre efficace ce croisement.

François Guéna exprime la nécessité d'adresser un message à la CFVE sur cette question avec des points d'alerte en termes de fonctionnement, de positionnement et de soutenance.

8. Présentation du nouveau membre extérieur de la Commission de la Recherche

Guillaume Meigneux (ENSA Clermont Ferrand)

9. Modalités de remplacement des suppléants des membres de la CR

Vincentella de Comarmond rappelle que l'élection se fait sur un binôme et qu'en cas de changement il faut réélire un binôme : il faut organiser une élection partielle au mois de septembre, à la prise de fonction de la personne pressentie pour se présenter à l'élection comme nouvelle suppléante d'Alessia de Biase. **Kent Fitzsimons** souligne le rôle particulier des suppléants qui ne siègent pas, aussi il n'y a pas d'urgence à organiser cela avant septembre.

10. Publication en ligne sur le site de l'ENSAPLV des comptes rendus de la CR

Catherine Maumi s'interroge sur ce qui empêche d'envoyer les compte-rendus de la CR aux communautés internes à l'ENSA.

Anne d'Orazio rappelle le projet d'une newsletter des instances, à revoir.

Sophie Verrier a rectifié l'archivage désormais mis à jour (2019-2022) sur le drive, mais souligne que l'accès à ces comptes-rendus pose des questions de confidentialité au sujet des documents.

RAPPEL

Horaire des réunions de de la CR 9H30-12H30

Les pouvoirs sont donnés par collègues

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 12h30.

Rappel du calendrier des réunions de la CR à venir :

Jeudi 25 mai 2023 Jeudi 6 juillet 2023 Jeudi 21 septembre 2023

Les dossiers à traiter pourraient être des délégations CNRS, des demandes de CER, les décharges 2023, les aides aux doctorants (aide à la mobilité, aide à la soutenance, etc).

Il est précisé que la Commission de la Recherche, mis à part pour le classement des contrats doctoraux, émet uniquement des propositions à destination du CPS qui a la charge d'acter ces propositions, d'où des calendriers extrêmement contraints sur certains dossiers.

François Guéna
Président